



— Maroquinerie • Corseterie —

Conditions Générales de location

Contrat de Prestation

Entre les soussignés

Le propriétaire : CORINNE GRENON

Raison sociale : AME JUMELLE

Adresse : 36 ALLÉE DE LA CROIX

CP : 79300 Ville : BRESSUIRE

Mobile : 06 30 98 10 14

Adresse email : corinne@amejumelle.fr

N° SIRET : **832.221.642.00016**

ci-après désigné « le propriétaire » des articles proposés à l'article 1.

et

Le locataire :

Nom (ou raison sociale) : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

Adresse email :

N° Carte Nationale d'Identité ou Passeport (ou N° SIRET) :

ci-après désigné « le locataire » qui loue des articles proposés à l'article 1 :

Détails des produits loués :

Référence du produit :

Prix de location :

Date de l'événement : _____

Acompte versé : _____

Date de réservation : _____

Date de retrait : _____

Reste à payer : _____

Chèque de caution : _____

Date de retour : _____

Autres informations :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles l'atelier ÂME JUMELLE fournira à ses clients (clientes), qui l'acceptent, un ensemble de services liée à la location de noeud papillon et/ou cravate en cuir.

ARTICLE 2 : LES SERVICES OFFERTS AUX CLIENTS

Les parties conviennent, pour l'application du présent contrat, d'exécuter leurs obligations avec une extrême bonne foi. L'atelier ÂME JUMELLE effectuera la location de noeud papillon et/ou cravate en cuir.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

Un acompte de la moitié du montant total de la location sera versé par le client, le jour de sa signature

Le solde sera réglé le jour où le client viendra récupérer ses produits. Une caution sera obligatoirement réclamée par l'atelier ÂME JUMELLE, et réglée par le client au moyen d'un chèque bancaire, au moment du prêt des produits.

En cas de retard de restitution des produits, le locataire accepte de payer au prestataire une pénalité de retard de 25% du prix total de la location par jour de retard.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉS DES PARTIES

Le dépôt de caution est une condition de la location. Sans ce dernier, ce contrat n'est pas valable. Il ne sera pas encaissé et sert de garantie pour la location des articles. Le dépôt de caution est restitué lorsque l'article est retourné et déclaré sans dommages.

Si les produits loués venaient à être endommagé comme déchirure ou tâche indélébile rendant l'accessoire plus louable, égaré ou volé, l'atelier ÂME JUELLE se réserve le droit de réclamer le prix d'achat de ces articles.

Aucune modification sur les articles n'est autorisée. Pas de couture à la machine ou couture à la main. Les articles sont entièrement entretenus par nos soins. Ils ne devront en aucun cas être lavés ou nettoyés par vos soins ou ceux d'un pressing choisi par vous. La sous location est prohibée.

Les parties conviennent ne sont en aucun cas responsables, l'une envers l'autre, des conséquences dommageables résultant d'un cas de force majeure. Pour l'application de la présente clause, les parties française en la matière(à titre d'exemple : la guerre, l'émeute, les réquisitions ou dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet du présent accord).

ARTICLE 6 : RÉSILIATION – ANNULATION

En cas de modification ou d'annulation de la location du fait du client, l'atelier ÂME JUELLE, se réserve le droit de garder l'acompte versé.

En cas de modification ou d'annulation de la location du fait du prestataire, le montant de l'acompte sera alors restitué au client, sans qu'aucune poursuite judiciaire ne puisse être engagée à son encontre. Si par suite d'un cas de force majeure les parties étaient conduites, l'une ou l'autre, à interrompre leurs prestations respectives, l'exécution du présent accord serait suspendue pendant le temps ou la ou les partie (e) serai(en)t dans l'impossibilité d'assurer ses (leurs) obligations.

ARTICLE 7 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La validité du présent contrat, et toutes autres questions ou litige relatifs à sa formation, son interprétation, son exécution ou à sa cessation seront régis par les lois françaises.

A défaut de règlement amiable, toute action ou procédure fondée sur le présent contrat devra être portée devant le tribunal de commerce nonobstant la pluralité de défendeurs ou appels en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.

Accepté et Signé en deux exemplaires originaux

Date

Signature